



---

## 21<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme

### Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est

#### Débat général

Genève, le 23 Juillet 2014

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le président,

La Suisse salue la tenue de cette session extraordinaire, rendue nécessaire par la récente escalade de violence en Territoire palestinien occupé et en Israël.

Les hostilités en cours ont un impact très grave sur la population civile à Gaza. La Suisse réitère son opposition au recours à la violence, d'où qu'elle vienne, et appelle toutes les parties au conflit à respecter leurs obligations de droit international.

A cet égard, la Suisse rappelle que les représailles contre les civils ainsi que les attaques sans discrimination sont interdites par le droit international humanitaire. Elle souligne également l'obligation des parties aux conflits de respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Ces principes garantis par le droit international humanitaire sont particulièrement importants dans des zones densément peuplées. La Suisse condamne fermement les violations du droit international humanitaire, quels qu'en soient les auteurs. La Suisse soutient l'établissement d'une commission d'enquête internationale sur toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Il est fondamental que le personnel humanitaire soit respecté et protégé afin qu'il puisse assister la population civile, y compris par des cessez-le-feu temporaires.

La Suisse invite toutes les parties concernées à conclure un accord global de cessez-le feu ouvrant la voie à la levée du blocus et à l'urgente stabilisation de Gaza en conformité avec la Résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations Unies. C'est un préalable essentiel à une amélioration durable de la sécurité des populations israélienne et palestinienne. La Suisse appelle la communauté des Etats à éviter qu'un vide politique s'installe à Gaza, qui menacerait la solution à deux Etats, en permettant la restauration urgente du rôle de l'Autorité palestinienne dans cette partie du territoire palestinien. A ce

---

propos, la Suisse souhaite rappeler qu'elle se tient à disposition des parties en conflit pour toute intervention liée aux bons offices.

Je vous remercie, Monsieur le président.